

EPLEFPA DE THIERACHE

Le pont de Pierre

02140 FONTAINE LES VERVINS

Tél : 03 23 91 34 00

Courriel : legta.la-thierache@educagri.fr

Objet du marché :

Location et maintenance du parc de photocopieurs de l'EPLEFPA de Thiérache

Règlement de la consultation

Procédure de consultation (6 pages) :

Procédure adaptée - articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Date limite de réception des offres :

Lundi 12 janvier 2026 à 12h00

Lycée agricole de Thiérache

Le pont de pierre

02140 Fontaine les Vervins

ARTICLE PREMIER : PRESENTATION DE LA PROCEDURE

1.1 - Mode de passation du marché

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

1.2 - Objet et durée du marché

Location et maintenance du parc de photocopieurs de l'EPLEFPA de Thiérache du 28 mars 2026 au 31 mars 2031. Le descriptif du matériel figure dans le document intitulé Cahier des Charges Particulières.

L'attention des candidats est attirée sur le besoin de robustesse et de simplicité des appareils proposés au vu du nombre important d'utilisateurs et de l'usage irrégulier des équipements.

Les prestations sont à exécuter dans les locaux des différents centres, aux adresses suivantes :

- Lycée agricole de Thiérache (LEGTA) Le pont de pierre 02140 Fontaine les Vervins
- CFPPA -UFA Rue Porte des champs 02140 Vervins
- Exploitation Agricole (situé sur le site du lycée) Le pont de pierre 02140 Fontaine les Vervins

1.3 - Allotissement

Le marché à conclure est constitué d'un **lot unique** concernant à la fois la location, l'installation du matériel et sa maintenance

Aucune sous-traitance ne sera acceptée pour les prestations de maintenance et de location.

1.4 - Modalités de facturation et de règlement du marché

Les modalités de facturation et de règlement figurent aux articles 8 et 9 du Cahier des Clauses Particulières (CCP) joint au dossier de consultation.

1.5 - Documents constitutifs du marché, par ordre de priorité décroissante

- l'acte d'engagement du titulaire
- le cahier des clauses particulières (CCP) valant CCAP et CCTP, dont l'exemplaire conservé dans les archives du lycée agricole de Thiérache fait seule foi
- le descriptif technique de chaque modèle de copieur proposé (annexe1) servant de mémoire technique du titulaire
- la documentation technique des matériels, rédigée en langue française
- le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG/FCS), approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, disponible sur le site <http://www.legifrance.gouv.fr/> qui n'est pas à fournir.

ARTICLE 2 : PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats doivent présenter leur proposition à l'aide des documents décrits ci-dessous, selon les modalités également décrites. Pour tous les documents, la signature du candidat exigée doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

2-1 - Les documents relatifs à la candidature

Ils permettent de juger de sa recevabilité et d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire en application de l'article R.2143-3 du code de la Commande Publique.

A l'appui de son offre, le candidat doit produire l'annexe :

- Formulaire du candidat à compléter (document joint au DCE)
- 3 Références de marchés similaires sur un parc d'une dizaine de photocopieurs
- Chiffre d'affaires des 3 derniers exercices comptables
- Organigramme du service maintenance sur la Région Hauts de France

Les attestations et certificats officiels attestant de la régularité de la situation du candidat retenu devront être remis au plus tard dans un délai de 10 jours après demande du Lycée.

A défaut l'offre sera rejetée.

2-2 - La proposition relative à l'offre

Elle comporte :

- l'acte d'engagement et le formulaire de candidature complétés, datés et signés,
- le Cahier des Clauses Particulières paraphé,
- la documentation technique détaillée des appareils (ou descriptif équivalent),
- le descriptif technique de chaque modèle de copieur proposé (annexe1) servant de mémoire technique du titulaire
- un relevé d'identité bancaire original.

ARTICLE 3 : DÉPÔT DES OFFRES

3.1 - Adresse et modalités de dépôt des offres

Les candidats sont invités à envoyer leur offre, en langue française par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation du Pouvoir Adjudicateur à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/162218/show>

3.2 - Date et heure limites de dépôt des offres

Le dossier du candidat sera transmis par voie électronique au plus tard le : voir la date figurant en page 1 du présent document

Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

ARTICLE 4 : DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

TOUTE OFFRE OU CANDIDATURE INCOMPLETE SERA REJETEE

Le candidat est tenu par son offre pendant 90 jours à compter de la date limite

de dépôt des offres.

ARTICLE 5 : EXAMEN DES CANDIDATURES

L'examen des candidatures porte sur :

- leur recevabilité, en application des articles L. 2141-1 à L. 2141-6 du code de la commande publique, eu égard aux éléments fournis en réponse par les candidats,
- la capacité professionnelle, technique, et financière du candidat, eu égard aux éléments fournis en réponse par les candidats.

ARTICLE 6 : EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

6.1 - Examen des offres

Les offres non conformes à l'objet du marché et au Cahier des Clauses Particulières sont éliminées.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après par ordre d'importance décroissante et pondérés comme suit :

CRITERES PONDERATION

Prix : 60%

- 25% Coût de location
- 35% Prix copie

Valeur technique et environnementale : 40%

- 15% Capacités opérationnelles des machines
- 15% Délai d'intervention en cas de panne
- 5% Recyclage des consommables

6.2 - Négociation

Ce marché est sans négociation possible

6.3 - Modalités d'attribution du marché

L'offre la mieux classée est retenue.

Le pouvoir adjudicateur avise tous les autres candidats du rejet de leur offre.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de : Valérie BERNARD
sg.la-thierache@educagri.fr